

COMMUNE DE LANOUAILLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2026

Nombre de conseillers :

en exercice : 15
présents : 13
votants : 14 (1 pv)

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Lanouaille dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Christophe BOULANGER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/04/2026

PRESENTS :

BOULANGER Jean-Christophe
POUQUET Alain
MERILLOU Stéphane
MAILLER Nathalie
COMBROUX Philippe
DELAGE Jacques
BARJOU Eva

PERETTI Martine
POLTORAK Jacqueline
GAY Françoise
COUSTY Thibault
PEYRAMAURE Yvette
FEURPRIER Céline
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES : FOREST Guy, CUBERTAFON Jean-Pierre donne pouvoir à F.GAY

VIREMENTS DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE BUDGETS 2026

Considérant que l'article L.5217-10-6 du CGCT permet au Conseil municipal de déléguer au Maire, à l'occasion du vote du budget, la possibilité de procéder à des mouvements de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans une limite ne pouvant pas dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Cette faculté ne s'applique pas aux crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, le Maire informe le conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De déléguer au Maire le virement de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections à l'exception des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- Cette délégation s'applique au budget principal 162, au budget annexe 108, au budget 107.

Le Maire,
Jean-Christophe BOULANGER



Le secrétaire de séance,
Eva BARJOU